

Fonds émergence

Lignes directrices



Projet financé par
l'Union européenne

Décembre 2023

ديسمبر 2023

1. Le projet ROSE

Appuyé par l'Union européenne et mis en œuvre par un consortium formé par Oxfam, Avocats sans frontières (ASF), le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES). Le projet Renforcement de la société civile émergente (ROSE) veut contribuer à la consolidation des processus de gouvernance dans la société tunisienne, à travers la consolidation du rôle de la société civile comme un acteur contribuant à la construction de l'Etat de droit et comme acteur de développement du pays.

2. Objectifs du fonds émergence

L'objectif du présent appel est d'appuyer les organisations de la société civile tunisienne à renforcer leur structure interne au niveau stratégique, organisationnel et opérationnel, et à innover pour résoudre des problématiques d'intérêt général, notamment celles liées aux axes d'interventions prioritaires du projet ROSE. Ce fonds accordera un avantage aux organisations émergentes ou moyennement structurées.

Cet appel s'inscrit dans l'action du projet visant à soutenir la société civile dans son engagement à consolider son rôle comme acteur de développement du pays. Deux dimensions sont visées, cherchant à répondre aux besoins prioritaires de différents acteurs de la société civile. En effet, le fonds émergence est réparti en deux lots. Chaque organisation candidate choisit de postuler au lot qui correspond le mieux à ses priorités et besoins.

A- Lot 1 : Renforcement interne

A travers ce lot, un appui sera fourni aux OSCs qui ont prioritairement besoin de structuration ou de refonte organisationnelle. Les associations auront ainsi les moyens d'optimiser leurs structures internes tout en les soutenant dans la réalisation des actions impactantes ciblant leurs communautés. Ces actions permettront de mettre en évidence les retombées positives de l'appui structurel fourni à travers le présent appui.

B- Lot 2 : Expansion et Impact

Ce lot vise les OSCs qui aspirent à développer leurs capacités à mettre en pratique des solutions alternatives ou tester des nouvelles approches pour améliorer leur intervention et accroître leur impact dans leurs domaines d'action, tout en leur offrant l'opportunité d'améliorer également leur structure et organisation interne.

3. Appui proposé, objectifs spécifiques et exemples d'activités pour chaque lot

Le fonds émergence vise le renforcement des organisations de la société civile tunisienne,

notamment, les émergentes et celles travaillant dans les thématiques prioritaires du projet ROSE afin d'améliorer l'efficacité de leur intervention. En effet, cette amélioration sera adaptée, en fonction des besoins prioritaires de l'organisation postulante. Cela peut se traduire par une priorisation soit du renforcement de sa structure interne, soit à travers un soutien visant l'amélioration de son intervention auprès de sa communauté et dans son environnement de travail. Cela peut inclure la consolidation des actions ayant déjà eu un impact positif sur le travail de l'organisation, mais nécessitant plus d'investissement et de ressources ou le développement de nouvelles approches et solutions alternatives en vue d'avoir plus d'impact et des meilleurs résultats.

A- Lot 1 : Renforcement interne

L'objectif de ce lot est de soutenir les organisations de la société civile tunisienne ou les mouvements informels cherchant à se constituer, afin de renforcer, prioritairement, leur organisation et structure interne au niveau de :

- **Gouvernance** : Mécanismes de prise de décision, statut légal, implication des membres dans les décisions importantes.
- **Ressources Humaines** : Recrutement de nouveaux employés, formation continue, évaluation des performances, gestion des conflits.
- **Gestion Organisationnelle** : Élaboration de politiques internes, gestion des projets, planification stratégique.
- **Gestion Financière** : Budgétisation annuelle, suivi des dépenses, rapports financiers, audit externe.
- **Capacité Technique** : Compétences en développement web, expertise en santé publique, connaissances en ingénierie.
- **Communication** : Communication interne entre les équipes, communication externe avec les parties prenantes, gestion des médias sociaux.
- **Plaidoyer** : Campagnes de sensibilisation, lobbying auprès des décideurs politiques, organisation de manifestations publiques.

Afin de mettre en valeur l'importance et les potentielles retombées positives de ce renforcement structurel, l'organisation pourra proposer aussi la mise en œuvre des actions ciblant l'amélioration de son intervention dans son environnement de travail et auprès de sa communauté ou la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique notamment en ce qui concerne sa viabilité financière.

Pour atteindre les objectifs de ce lot, les candidats devront concevoir des projets où :

70% à 80% du temps et du budget seront alloués au renforcement de la structuration interne de l'organisation.

Les **20% à 30%** restantes seront dédiés à mettre en œuvre des activités propres de l'OSC, pouvant, par exemple, découler de nouvelles politiques internes ou d'orientations stratégiques, et visant à démontrer l'impact positif que ce renforcement aura sur l'amélioration de son intervention.

B- Lot 2 : Expansion et Impact

L'objectif visé par ce lot est d'améliorer l'efficacité d'intervention des organisations de la société civile à travers la proposition des actions adaptées à leur contexte et environnement externe de travail. Pour atteindre cet objectif, les candidats peuvent structurer leur candidature en s'inspirant des exemples d'activités, proposés ci-dessous, qui favorisent le développement d'interventions de l'organisation postulante. Ces exemples d'activités sont à titre illustratif et ne constituent pas une liste exhaustive.

- La consolidation, l'amélioration ou la création de nouveaux services visant directement la population cible de l'organisation.

- Recherche, enquête et exploration des nouvelles données et/ou connaissance, sur des nouveaux ou actuels phénomènes sociaux en lien avec le(s) domaine(s) d'intervention de l'organisation.
- Apprentissage et renforcement des capacités en lien avec des méthodes innovantes d'analyse et d'idéation des problématiques/ phénomènes ;
- Création d'espace promouvant la recherche, l'exploration et le testing de nouvelles solutions, processus et méthodes aspirant au solutionnement de problématique liées à/ aux domaine(s) d'intervention de l'organisation.
- Exploration d'approches et de méthodologies pluridisciplinaires dans l'identification des besoins, leurs analyses et les processus de leur amélioration.
- Activités de communication ou de sensibilisation prônant des canaux, du contenu et des processus innovants.
- Exploration de nouvelles méthodes et/outils de collaboration que ce soit dans la mise en place de partenariat ou de coordination ponctuelles.
- Mise en place d'une initiative au niveau local ou un niveau micro s'appêtant à la duplication ou à la diffusion à grande échelle.
- Le développement ou la diffusion d'outils numériques intégrant des pratiques innovantes en vue d'améliorer l'intervention de l'organisation.

Pour atteindre les objectifs de ce lot, les candidats proposeront des projets dont :

- **70% à 80%** du temps et du budget seront consacrés à la mise en œuvre des activités visant à créer un changement dans l'environnement de travail et un impact positif envers la population cible de l'organisation.
- Un pourcentage moins élevé de **30% à 20%** sera consacré au renforcement de la structure interne.

4. Destinataires de l'appel

Le **fonds émergence** concerne les organisations, coalitions ou réseaux de la société civile légalement constitués ainsi que les coalitions, réseaux ou mouvements informels répondant aux critères suivants :

| Critères | Documents à présenter |
|---|---|
| 1. Existence légale : Être une organisation à but non-lucratif légalement constituée en Tunisie | <ul style="list-style-type: none"> - Statut - Copie du JORT - Registre National des Entreprises (RNE). |

| | |
|--|---|
| 2. Habilité à recevoir des fonds | - RIB avec cachet de la banque (Compte bancaire courant au nom de l'entité postulante). |
| 3. Être une organisation non confessionnelle et non partisane | - Le statut et/ou tout document pouvant faire valoir le critère (sites internet et médias sociaux etc.) |
| 4. Ne pas être visé par une mesure restrictive de la part de l'Union Européenne (www.sanctionsmap.eu) 5. Ne pas être dans une des situations d'exclusion définie par l'Union Européenne (PRAG juillet 2019 - 2.6.10.1.1) 6. Ne pas avoir reçu, individuellement, un montant total de subventions supérieur à 120.000 € à travers les fonds du mécanisme de financement du projet ROSE. | - Déclaration sur l'honneur signée par le/la représentant/e légal/e de l'association/coalition/réseau. |

- Les coalitions, réseaux ou mouvements informels peuvent postuler à travers un demandeur "parrain" qui doit répondre aux critères ci-dessus.
- Les organisations qui ont déjà bénéficié du fonds structurel du projet ROSE *ne peuvent pas* postuler dans le lot 1 du renforcement interne.

5. Partenariats

Les demandes de subvention peuvent inclure plusieurs partenaires. Établir des partenariats stratégiques avec d'autres organisations, institutions, et acteurs clés est fortement encouragé afin de renforcer l'impact collectif. Les partenaires peuvent contribuer aux activités mais ne peuvent pas gérer les fonds du projet. L'équipe du projet se réserve le droit de juger de la pertinence d'un partenariat.

6. Financement et durée du soutien

Le fonds émergence est doté d'une enveloppe totale de 1.540.000. Chaque subvention peut aller de 50.000 euros à 70.000 euros. La durée maximale de mise en œuvre du projet proposé est de 18 mois.

Le présent fonds vise soutenir 22 organisations, réseaux ou mouvements informels, répartis comme suit sur les deux lots :

| | Nombres de bénéficiaire | Budget en euro | Durée de projet |
|---------------------------------|-------------------------|------------------|-----------------|
| Lot 1 : Renforcement interne | 11 | [50.000 -70.000] | 18 mois |
| Lot 2 : Expansion et Impact | 11 | [50.000- 70.000] | 18 mois |

Les montants de chaque tranche et les conditions spécifiques de versement des tranches seront négociés au cas par cas pour chaque dossier retenu. ROSE se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles lors de cet appel et de changer la répartition du nombre des bénéficiaires entre les deux lots.

7. Processus de sélection

Le processus d'évaluation et de sélection sera le suivant :

| Lot | Processus de sélection |
|-----------------------------|---|
| Lot 1: Renforcement interne | Le processus d'évaluation et de sélection sera sur dossier uniquement. |
| Lot 2: Expansion et Impact | <p>Le processus d'évaluation et de sélection sera constitué de deux phases :</p> <p><u>Une première phase</u> d'évaluation sera sur dossier visant à évaluer la pertinence de l'initiative ainsi que la capacité de diagnostic et d'analyse de l'organisation. Au cours de cette étape, l'organisation candidate devra renforcer sa candidature en présentant des preuves, telles que des études, des statistiques, des indicateurs, etc.</p> <p><u>Une deuxième phase</u>, dans laquelle les organisations présélectionnées présenteront leurs propositions devant un jury afin de</p> |

| | |
|--|--|
| | mettre en valeur la clarté, la pertinence, l'impact et l'efficacité de leurs propositions. |
|--|--|

- Une notification via la plateforme et/ou un e-mail d'acceptation ou de refus sera envoyé à tous les candidats à la fin du processus de sélection.
- Dans les deux lots, les organisations présélectionnées seront invitées à des ateliers de coaching afin d'affiner les initiatives proposées.
- A travers cet appel et entre les deux lots, au maximum, deux organisations seront sélectionnées par gouvernorat. En effet, une seule candidature sera retenue par lot et par gouvernorat.
- Toutes les candidatures seront évaluées par un comité de sélection qui sera constitué de deux entités, une entité de coordination et une entité d'évaluation formées par des représentants du programme et des partenaires de ROSE pour assurer une évaluation thématique et technique compétente couvrant différents domaines par exemple : influence et plaidoyer, égalité des genres, gestion financière et administrative, etc.

8. Processus de candidature

La soumission des candidatures se fera intégralement en ligne via la plateforme dédiée au fonds émergence, accessible via le lien suivant : <https://emergence.projetrose.com/> .

Une organisation ou un réseau ne peut soumettre qu'une seule candidature. Il est nécessaire de choisir uniquement un lot.

A- Lot 1 : Renforcement Interne :

Le processus de soumission des candidatures pour le Lot de Renforcement Interne se déroule en deux phases distinctes :

- ✓ **Phase 1 : Inscription et vérification d'éligibilité (Obligatoire)** : Cette phase est commune aux deux lots. Les soumissionnaires devront remplir les critères d'éligibilité spécifiés dans l'appel à candidatures. Les organisations non éligibles recevront des

réponses immédiates de non éligibilité.

- ✓ **Phase 2 : Soumission de la candidature** : Cette phase comprend trois étapes pour le lot du renforcement interne. La première étape consiste en un autodiagnostic, suivie du remplissage d'un formulaire décrivant le projet proposé, et enfin une troisième étape correspondant à la soumission d'une proposition budgétaire.

- **Etape 1 : Auto-diagnostic organisationnel des capacités [OCAT] (Obligatoire pour les OSCs)** : Les OSC légalement constituées seront tenues de réaliser un autodiagnostic organisationnel approfondi (OCAT) . Ce diagnostic permettra aux organisations d'obtenir un rapport détaillé sur l'état interne de leurs structures et de leurs organisations. Cette étape implique une réflexion approfondie en interne, ainsi que des discussions au sein des équipes et des bureaux. Ce processus peut nécessiter plusieurs jours pour être complété. Cette étape n'est pas obligatoire mais elle est fortement recommandée pour les réseaux et coalitions légalement constitués et les réseaux, coalitions ou mouvements informels.

- **Etape 2 : formulaire de la proposition narrative** : Cette étape sera liée aux résultats de l'analyse de l'autodiagnostic. Les OSC pourraient s'inspirer des recommandations fournies dans le rapport d'autodiagnostic ainsi que des résultats de leurs discussions internes pour présenter leur candidature. Cette étape consiste à remplir un formulaire détaillé de description de projet.

- **Etape 3 : proposition budgétaire** : Il s'agit de la dernière étape de la soumission où le candidat est amené à soumettre une proposition budgétaire suivant les instructions et le modèle fournis. La proposition budgétaire doit inclure le financement de deux ressources humaines à temps plein : un coordinateur de projet et un responsable administratif et financier.

B- Lot "Expansion et impact" :

Comme pour le Lot de renforcement interne, le processus de soumission des candidatures pour le Lot de Développement se compose de deux phases :

- ✓ **Phase 1 : Inscription et vérification d'éligibilité (Obligatoire)** : Cette phase est commune aux deux lots. Les soumissionnaires devront remplir les critères d'éligibilité spécifiés dans l'appel à candidatures. Les organisations non éligibles recevront des réponses immédiates de non éligibilité.
- ✓ **Phase 2 : Soumission de la candidature** Cette phase comprend deux étapes pour le lot de l'expansion et impact. La première étape consiste à remplir un formulaire décrivant le projet proposé, et une deuxième étape correspondant à la soumission d'une proposition budgétaire.
 - **Etape 1 : formulaire de la proposition narrative** : Les OSCs éligibles devront remplir un formulaire en ligne spécifique au lot "Expansion et Impact". Ce formulaire comprendra des questions détaillées sur les projets proposés, les objectifs, les bénéficiaires prévus et les méthodologies envisagées.
 - **Etape 2 : proposition budgétaire** : Il s'agit de soumettre une proposition budgétaire

suivant les instructions et le modèle fournis. La proposition budgétaire doit inclure le financement de deux ressources humaines à temps plein : un coordinateur de projet et un responsable administratif et financier.

9. Critères d'évaluation des demandes

En premier lieu, une vérification administrative permettra de vérifier l'éligibilité de votre organisation, de voir si vous avez répondu à toutes les questions et si votre dossier de soumission est complet. Les dossiers incomplets pourront être rejetés sur cette seule base.

Toutes les demandes ayant passé l'étape de la vérification des critères d'éligibilité seront ensuite évaluées selon les critères ci-dessous.

A- lot 1 : Renforcement Interne :

| Critères | Description/Questions | Poids du critère |
|---|--|------------------|
| Pertinence des problèmes et/ou besoins de renforcement identifiés | <ul style="list-style-type: none"> -L'association a un besoin structurel/organisationnel clair et motivé par une ambition de changement -Le besoin structurel/organisationnel exprimé est pertinent par rapport à l'intervention/vision de l'organisation et au contexte. -Les besoins exprimés contribuent clairement au renforcement de la structure de l'organisation et à la durabilité de son action. -Les besoins structurels sont alignés avec les résultats du diagnostic interne des capacités organisationnelles élaborées. - En se basant sur les résultats de l'outil de l'autodiagnostic organisationnel (OCAT) fourni par le projet ROSE à travers cet appel, les candidatures présentant plus de besoins de structuration seront favorisées dans le lot 1 de renforcement interne. | 30% |
| Potentiel d'impact des activités programmatiques | <ul style="list-style-type: none"> -Les activités programmatiques proposées mettent en valeur l'impact concret du renforcement interne qui sera mené sur la durabilité et/ou l'amélioration des interventions de l'organisation. | 20% |

| | | |
|----------------------------------|--|-----|
| Inclusion | <ul style="list-style-type: none"> -La proposition présente de potentielles retombées en termes d'inclusion et de transformation des rapports de pouvoir, en particulier pour les personnes les plus marginalisées. -La proposition prévoit des partenariats et des collaborations pertinentes renforçant la structure interne et/ou l'intervention de l'organisation. | 15% |
| Efficienc e et faisabilité | <ul style="list-style-type: none"> -L'organisation démontre qu'elle utilisera les fonds de manière efficiente et efficace pour atteindre les résultats souhaités. -La proposition met en avant des solutions durables et à moindre coût. -Les activités proposées sont réalisables en termes de temps, de ressources humaines et de budget alloués. | 20% |
| Durabilité | <ul style="list-style-type: none"> -Le projet doit pouvoir maintenir ses bénéfices à long terme après la fin de la subvention. Le projet doit donc viser des changements durables, un modèle de viabilité financière, un engagement de partenariats solides, etc. | 15% |

B- lot 2 : Expansion et Impact

Le processus d'évaluation des dossiers de candidatures, dans ce lot, se déroule sur deux étapes. La première étape vise à évaluer la pertinence de l'initiative ainsi que la capacité de diagnostic et d'analyse de l'organisation. Au cours de cette étape, l'organisation candidate devra renforcer sa candidature en présentant des preuves, telles que des études, des statistiques, des indicateurs, etc. Dans la deuxième étape, les organisations présélectionnées seront invitées à faire des présentations orales pour clarifier et mettre en valeur la pertinence de leur initiative.

- Etape 1 : Evaluation sur dossier

| Critères | Description/Questions | % du critère |
|---|------------------------------|---------------------|
| <i>Partie I. Evaluation de la capacité d'analyse de l'organisation postulante de son contexte de travail.</i> | | |

| | | |
|--|---|-----|
| Potentiel et motivation de l'association | <ul style="list-style-type: none"> -L'association démontre une motivation claire pour mettre en œuvre ce qu'elle vise à changer ou consolider. -L'organisation a démontré, à travers ses succès, de pouvoir atteindre et concrétiser, au moins partiellement, ses objectifs, dans la pratique. | 20% |
| Capacité d'analyse et expertise | L'organisation a une connaissance approfondie du sujet ou du domaine dans lequel elle vise opérer et une forte capacité à identifier, comprendre et répondre efficacement aux problèmes. Cela inclut l'aptitude à analyser des informations, à comprendre le contexte, à utiliser ces connaissances pour prendre des décisions éclairées. | 40% |
| Pertinence de l'initiative par rapport au contexte de travail de l'organisation. | <ul style="list-style-type: none"> -Le projet vise à répondre à des besoins fondamentaux au sein de son environnement de travail. -Le projet démontre et considère les expériences/tentatives précédentes non efficaces. | 40% |
| <i>Un premier score sera attribué à l'issue de l'évaluation de cette partie qui sera inclus dans le calcul du score final de l'ordre de 40%.</i> | | |
| <i>Partie II. Evaluation de la pertinence et du potentiel d'impact de l'initiative proposée.</i> | | |
| Potentiel d'impact | <ul style="list-style-type: none"> -La proposition doit démontrer que l'approche choisie peut apporter des changements significatifs, bénéfiques et durables dans la communauté cible ou dans le domaine d'intervention. -Des preuves d'impact claires doivent avoir été identifiées ainsi que la stratégie pour les collecter. | 20% |
| Innovation | <ul style="list-style-type: none"> -La proposition doit démontrer une nouvelle approche ou des solutions innovantes au problème en question. -La proposition analyse et considère les expériences/tentatives précédentes non efficaces par rapport à la problématique choisie. | 20% |

| | | |
|---|--|-----|
| Faisabilité | <ul style="list-style-type: none"> -Le projet doit être réalisable compte tenu des contraintes comme le temps, le budget, la technologie disponible, les ressources humaines et autres facteurs. -Les risques et défis éventuels doivent avoir été pris en compte et pouvoir être surmontés. | 15% |
| Inclusion | <ul style="list-style-type: none"> -La proposition présente de potentielles retombées en termes d'inclusion et de transformation des rapports de pouvoir, en particulier pour les personnes les plus marginalisées. -Les groupes cibles participent activement dans la réalisation des objectifs de l'initiative. -La proposition prévoit des partenariats et des collaborations pertinentes renforçant l'intervention de l'organisation. | 15% |
| Efficienc | <ul style="list-style-type: none"> -L'organisation démontre qu'elle utilisera les fonds de manière efficiente pour atteindre les résultats souhaités. -La proposition met en avant des solutions durables et à moindre coût. | 15% |
| Durabilité | <p>Le projet doit pouvoir maintenir ses bénéfices à long terme après la fin de la subvention.</p> <p>Le projet doit donc viser des changements durables, l'engagement de partenariats solides, capitalisation sur les enseignements qui seront tirés et partage d'apprentissage etc.</p> | 15% |
| <i>Un deuxième score sera attribué à l'issue de l'évaluation de cette partie qui sera inclus dans le calcul de score final de l'ordre de 60%.</i> | | |

Echelle de notation pour les deux lots

| | | | | |
|--------------------|---------------|------------------|-------------|------------------|
| 1-2 | 3-4 | 5-6 | 7-8 | 9-10 |
| Insuffisant | Faible | Suffisant | Bien | Excellent |

| | | | | |
|--|---|-------------------------------------|-----------------------------|--|
| Le critère n'est pas rempli ni abordé. | Le critère est partiellement rempli mais de façon inadéquate. | Le critère est suffisamment rempli. | Le critère est bien rempli. | Le critère est pleinement rempli et le demandeur a même excédé les attentes. |
|--|---|-------------------------------------|-----------------------------|--|

- **Etape 2 : Présentation orale :**

Durant cette phase, les organisations présélectionnées seront invitées à des sessions de pitching devant un jury en vue d'une sélection finale. L'objectif de ces sessions est de démontrer la motivation de l'organisation à mettre en œuvre le projet proposé, de mettre en valeur sa pertinence et d'apporter plus de clarifications.

Un email de refus ou d'acceptation sera communiqué à toutes les organisations candidates à la fin de l'ensemble du processus d'évaluation et de sélection.

10. Organisations et Thèmes prioritaires

- Les organisations émergentes et moyennement structurées se verront attribuer une bonification de 0,1 points sur 10 par critère d'émergence (cumulatif jusqu'à +0,3 points/10)
 - o D'après la classification de ROSE, les critères d'émergence sont les suivants :
 - Moins de 3 ans d'existence, (date publication Jort)
 - Moins de 2 employés permanents,
 - N'ayant jamais géré un budget supérieur à 100,000 DT annuellement durant les trois dernières années (2020, 2021, 2022).
- Les organisations dont le travail correspond aux thématiques prioritaires de ROSE se verront attribuer une bonification de 0,5 points sur 10. Il s'agit des organisations répondant à une ou plusieurs des catégories suivantes :
 - Travaillant sur les thèmes des inégalités des sexes, l'autonomisation et les droits des femmes ;
 - Travaillant sur les thématiques spécifiées avec les groupes en situation de vulnérabilité (notamment, les migrants, les femmes, la population LGBTQI++, les personnes avec diversité fonctionnelle, etc.) ;
 - Travaillant sur la réalisation des droits humains ; la liberté de l'espace civique, les politiques migratoires, l'appui aux mouvements sociaux et syndicaux, la justice fiscale et travail décent et la gestion des ressources et richesses naturelles.

- En se basant sur les résultats de l'outil de l'autodiagnostic organisationnel (OCAT) fourni par le projet ROSE à travers cet appel, les candidatures présentant plus de besoins de structuration seront favorisées dans le lot 1 de renforcement interne.

11. Coûts inéligibles

Tous les coûts, y compris la couverture de coûts fixes de structure pertinents et nécessaires pour le fonctionnement de la structure associative sont éligibles, sauf les dépenses inéligibles par Oxfam ci-dessous nommés :

1. Les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;
2. Les provisions pour pertes, créances ou dettes futures éventuelles ;
3. Les coûts déclarés par le(s) bénéficiaire(s) et pris en charge dans le cadre d'une autre action ou d'un autre programme de travail donnant lieu à une subvention octroyée par l'Union européenne (y compris par l'intermédiaire du Fonds européen de développement) ;
4. Les pertes de change ;
5. Les crédits à des tiers, sauf indication contraire dans les conditions particulières ;
6. Les contributions en nature (sauf pour les travaux effectués par des bénévoles) ;
7. Le coût des salaires du personnel des administrations nationales, sauf indication contraire dans les conditions particulières et uniquement dans la mesure où ce coût est lié à des activités que l'autorité publique concernée n'exerce pas si l'action n'était pas réalisée ;
8. Les primes incluses dans les frais du personnel ;
9. Les intérêts négatifs facturés par des banques ou d'autres institutions financières.

Calendrier indicatif

| | |
|--|------------------|
| Date de lancement de l'appel | 15/12/2023 |
| Date de la première session d'information (en ligne) | 22/12/2023 |
| Date de la deuxième session d'information (en ligne) | 05/01/2024 |
| Clôture de l'appel | 15/01/2024 |
| Notifications des présélectionnées | 05/02/2024 |
| Entretiens (Lot 2: développement) | 12 et 13/02/2024 |
| Sélection finale | 14/02/2024 |

*Dates indicatives

12. Contractualisation et transfert des fonds

Une fois sélectionnée et pour pouvoir recevoir la subvention, l'entité devra au besoin :

- **Finaliser le budget et le plan d'activités** : Rectification et ajustement du budget et

du plan d'activité.

- **Communiquer dans les délais** : des documents à revoir à renvoyer ou à faire suivre, d'informations additionnelles manquantes mais nécessaires pour l'établissement du contrat.
- [Consultez les conditions contractuelles et les politiques applicables à cet appel](#)

Le contrat de financement sera signé dans un délai de trois semaines après que la finalisation, la rectification et la communication des documents et informations manquants soient établis. Les fonds seront transférés par tranche selon les modalités définies dans le contrat de subvention.

Les montants de chaque tranche et les conditions spécifiques de versement des tranches seront négociés au cas par cas pour chaque dossier retenu.

Tous les paiements seront effectués par virement bancaire à un compte bancaire courant au nom de l'entité contractante.

13. Appui aux candidats

Pour soutenir et faciliter le processus de soumission de la demande de financement, le service suivant sera disponible :

Help Desk: Contact.Rose@oxfam.org